

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°103.

Bien cher Albinus,

Comme convenu dans ma précédente lettre je reprends donc la plume, après la refonte du site suite à des évènements partiellement inexpliqués. Cela va te paraître un peu tardif, voire réchauffé, mais je pense utile de t'informer de ce qui s'est passé dans notre Village ces derniers mois. A commencer par les dernières réunions du Conseil Municipal.

Séance du Conseil du 28 mars 2014.

Ordre du jour : élection du Maire, nombre d'adjoints, élection des adjoints, montants des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints, délégations données au Maire.

1- Election du Maire : **Carlo Appratti 14 voix**, Louis Roget 1 voix

2- Le Conseil vote à l'unanimité la nomination de 4 adjoints.

3- Election des 4 adjoints :

- 1^{er} adjoint, Louis Roget est candidat :
Louis Roget 13 voix, Corinne Brun 1 voix, Jean-Louis Gavillet 1 Voix.
- 2^{ème} adjoint, Jean Louis Gavillet est candidat :
Jean Louis Gavillet 13 voix, Corinne Brun 1 voix, 1 bulletin blanc.
- 3^{ème} adjoint, Corinne Brun et Régis Salmeron sont candidats !!!
1^{er} tour : Régis Salmeron 7 voix, Corinne Brun 6 voix,
Charles Péjoan 1 voix, 1 bulletin blanc.
2^{ème} tour : **Régis Salmeron 9 voix**, Corinne Brun 6 voix.
- 4^{ème} adjoint, Charles Péjoan est candidat :
1^{er} tour : Charles Péjoan 6 voix, Christian Blanchet 3 Voix,
Corinne Brun 2 Voix, Bernard Roche 1 voix,
3 bulletins blancs.
2^{ème} tour : Charles Péjoan 6 voix, Christian Blanchet 3 Voix,
Corinne Brun 2 Voix, Bernard Roche 1 voix, Nicolas Guedikian 1 voix,
2 bulletins blancs
3^{ème} tour : **Charles Péjoan 8 voix**, Christian Blanchet 2 Voix,
Corinne Brun 2 Voix, Patrice Domenget 1 voix,
2 bulletins blancs.

Ces élections furent surprenantes, voire inattendues. Il y avait, comme qui dirait, un certain malaise. En effet aucun des 4 adjoints n'a été élu à l'unanimité. Ambiance ! Habituellement ces questions sont abordées en réunions préparatoires toujours longues et studieuses si l'on s'en tient aux propos maintes fois répétés du Maire. Mais là non, chacun semble l'avoir joué perso... Tu remarqueras qu'aucune femme n'a obtenu un poste d'adjoint. Il en était de même dans l'ancien Conseil. Pour le 4^{ème} adjoint on est dans le grand Guignol !

4-Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :

Sans surprise elles sont fixées, à l'unanimité, au maximum prévu par la loi soit : **1 178,45€** par mois pour le Maire et **313,62€** par mois pour les adjoints.

5-Attribution des délégations au Maire :

Je te fais grâce du détail. Disons que le Maire dispose des délégations les plus larges dans le cadre de sa fonction, charge à lui de rendre compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de celles-ci.

6-Réforme des rythmes scolaires :

L'Inspecteur d'Académie semble mettre la pression et souhaite valider les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h00 et 13h35-15h15 et mercredi 8h30-11h30. Le Maire indique que le coût de la mise en place de cette réforme serait de **28 000€**. La décision est reportée à l'unanimité à début mai dans l'attente des dotations de l'Etat. A suivre...

La séance est levée à 21h30.

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Consacrée pour l'essentiel à l'élection des délégués des syndicats communaux, intercommunaux et du CCAS. Le Maire demande un rajout à l'ordre du jour : emplois saisonniers. Accord à l'unanimité.

Je ne reprends pas dans cette lettre la longue liste des délégués et suppléants aux multiples structures et commissions. Elle devrait, peut-être, figurer dans un prochain bulletin municipal.

1-Fixation du nombre de membres et délégués au Conseil d'Administration du CCAS :

Cette délibération figure dans le compte rendu sous le titre : « Indemnités du Maire et des adjoints » Comme quoi le copier-coller peut avoir des inconvénients ! Et la relecture sans lunettes aussi ! A l'unanimité le Conseil fixe à 8 le nombre de membres du CCAS non compris le Maire Président de droit. Les 4 membres élus par le Conseil sont : Mmes Baverel et Brun et MM. Domenget et Roche. Les 4 autres membres seront issus du tissu associatif et seront nommés après leur accord.

2-Emplois saisonniers :

Une discussion longue et parfois confuse a lieu entre le Maire, certains conseillers et la secrétaire sur le nombre d'emplois. Il est finalement décidé à l'unanimité de créer 4 postes entre le 1^{er} juin et le 30 septembre à raison de 35h par semaine. Mais compte tenu qu'il y a déjà 6 candidatures chacun ne travaillera que 15 jours. Au final combien va-t-on embaucher ? Bien malin celui qui a compris ! Le 1^{er} adjoint comme son prédécesseur considère que c'est le rôle de la Commune de donner du travail à des jeunes motivés. Quid de la charge de travail et des finances.

3-Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

Déclaration d'intention d'aliéner : la Commune n'exerce pas son droit de préemption dans un échange de parcelles entre MM. Soutou et Magnin Aurélien. Je te fais grâce des commentaires sur les motivations de cet échange et l'implantation de la statue du Christ Roi. Ces considérations très personnelles sont-elles à faire dans une séance publique du Conseil ?

La séance est levée à 20h50.

Albinus, j'ai pris la liberté de réunir sous cette même lettre les 2 premières séances (très rapprochées) du Conseil. Comme tu as pu le lire il n'y avait rien de très passionnant.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Octobre 2014

Association Vivre à Arbin <http://www.vivrearbin.1w.fr>